



CERTIFICAT DE TRAVAIL

Nous soussignés, **MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE D'ALSACE**, Etablissement du Haut-Rhin 9 rue de Guebwiller – 68023 COLMAR Cedex certifions par la présente que :

Monsieur BENSMAIA M'Hamed, né le 14 décembre 1963, demeurant 8 rue de l'Abbe Wetterle – Wacken 67000 STRASBOURG - immatriculé sous le numéro 1 63 12 99 353 301 78 a été employé au sein de notre organisme en qualité de Coordonnateur d'exploitation du 8 juin 2009 au 9 août 2016.

En application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, Monsieur BENSMAIA M'Hamed bénéficiera, à compter de la date de cessation de son contrat de travail, soit à compter du 9 août 2016, du maintien à titre gratuit des garanties frais de santé et de prévoyance en vigueur dans l'entreprise, à savoir des remboursements liés à la maladie, l'accident ou la maternité ainsi que des garanties prévoyance, à savoir contre les risques décès, incapacité de travail ou invalidité et ce pendant une période égale au maximum à la durée du dernier contrat (ou des derniers contrats successifs), sans pouvoir excéder 12 mois.

Les garanties maintenues seront identiques à celle en vigueur dans l'entreprise et seront applicables dans les mêmes conditions aux ayants droit du salarié qui en bénéficiaient effectivement à la date de la cessation du contrat de travail.

L'organisme assureur au titre des garanties « frais santé », MUTUALIA ALSACE GRAND EST, 9 rue de Guebwiller, 68023 COLMAR, a été informé de la cessation du contrat de Monsieur BENSMAIA M'Hamed.

L'organisme assureur au titre des garanties prévoyance, CCPMA PREVOYANCE, 21 rue de la Bienfaisance, 75382 PARIS CEDEX 08, a également été informé de la cessation du contrat de Monsieur BENSMAIA M'Hamed.

Il appartient donc à Monsieur BENSMAIA M'Hamed de prendre contact avec ces organismes afin, notamment de leur fournir le justificatif de prise en charge de l'assurance chômage et les tenir informés de toute cessation de prise en charge par l'assurance chômage intervenant pendant la période de maintien de sa couverture complémentaire santé et de sa garantie de prévoyance.

Monsieur BENSMAIA M'Hamed quitte l'entreprise libre de tout engagement.

Fait à Colmar, le 25 Août 2016

TANIA SIMON

SOUS DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES